

Commune d'Evere
Service de l'Urbanisme
Monsieur Philippe Michotte
Échevin de l'urbanisme
Square Hoedemaekers, 10
B - 1140 BRUXELLES

Bruxelles, le 17/10/2025

N/Réf. : EVR20047 _749_PU
Gest. : MB/XX
V/Réf. : ue/ji/2025-105-10
Corr: Jakhian Isabelle
NOVA : 06/PU/1997586

EVERE. Avenue Cicéron 20-40
(=partiellement en zone de protection du cimetière de Bruxelles)
PERMIS D'URBANISME: Maintenir une fresque murale d'art urbain
(Neethi et Lucile Van Laeken / Racines Festival 2024)
Demande de la Commune du : 19/09/2025

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 19/09/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 15/10/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Vue vers le mur concerné depuis l'entrée du Cimetière de Bruxelles. ©Google Street View



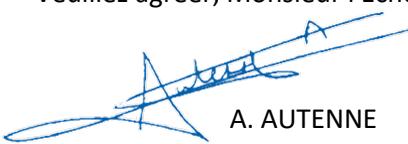
En haut : vue du mu en 2024 avant l'installation de la fresque ©Google Street View

En bas : vue du mu en 2025 après l'installation de la fresque. Image tirée du dossier.

Avis de la CRMS

La fresque murale n'a pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis le cimetière classé, et n'appelle dès lors pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: mherla@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@evere.brussels ; ijakhian@evere.brussels